Annexe 1

Calendrier et procédure de remontée des projets dans l'application Action Etab

Les projets d'actions de prévention, d'intervention et de traitement du décrochage scolaire menées par les établissements et les réseaux FOQUALE durant l'année scolaire 2015 – 2016 et pour lesquels des moyens (€ ou HSE) sont sollicités doivent être saisis dans l'application informatique « Action Etab » à l'adresse suivante.

http://sconet.in.ac-creteil.fr.

Ces actions devront être conformes aux priorités académiques telles que définies dans la circulaire.

Elles doivent être signalées au pilote du réseau FOQUALE pour enrichir l'offre des actions de lutte contre le décrochage d'un district et parfois optimiser les dispositifs en mutualisant les actions.

Calendrier 2015 – 2016 :

Actions pour lesquelles un financement en euros est sollicité :

- Saisie dans Action Etab jusqu'au **25 juin 2015.**
- Validation et transmission par les directions départementales au SAIO-CLDS : **4 juillet 2015** à ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr
- Derniers ajustements à partir du **25 août 2014**
- Validation définitive et transmission par les directions départementales au rectorat des actions ajustées pour le **11 septembre 2015 au plus tard** à ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr

Actions pour lesquelles seul un financement en unités/HSE est sollicité :

- Les demandes peuvent être formulées tout au long de l'année et au plus tard jusqu'au **10 mars 2016**

Nous vous rappelons que toute demande de reconduction doit faire l'objet d'un bilan et d'une nouvelle saisie.

Assistance :

Pour toute assistance technique, il convient de faire un signalement sur CECOIA.

Pour toute information complémentaire vous pouvez solliciter l'expertise du coordonnateur de la MLDS ou le pilote du réseau FOQUALE de votre district.

Annexe 2

Calendrier et procédure de remontée des projets FSE

Le Fonds Social Européen (FSE) constitue une source de financement importante pour les établissements et réseaux FOQUALE qui souhaitent mettre en place des actions innovantes de prévention, d'intervention ou de traitement du décrochage scolaire.

1ère étape : dépôt d'une fiche avant-projet sur l'espace collaboratif

Tous les établissements et réseaux FOQUALE souhaitant faire appel au FSE doivent préalablement déposer une fiche avant-projet sur l'espace collaboratif « Lutte contre le décrochage scolaire » (voire modalités ci-dessous).

Un avis d'opportunité (qui n'est pas une validation) permettant d'orienter au mieux les porteurs de projets est communiqué dans un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la Fiche Avant-Projet.

Critères d'éligibilité

Tous les projets doivent s'inscrire dans les priorités académiques de la lutte contre le décrochage scolaire (voir circulaire) Il est par ailleurs rappelé que le FSE finance uniquement :

- les actions innovantes s'inscrivent dans une logique territoriale (projet porté par un département, un réseau FOQUALE, plusieurs établissements...) et dans une logique de public cible (jeunes en risque de décrochage ou jeunes décrochés).
- les actions nécessitant un co-financement minimum de 23000 € de FSE (soit un budget minimum de 46000 € pour la totalité du projet).

Accès à la fiche avant-projet :

URL : http://espacecollaboratif.orion.education.fr/

(cliquez sur la lettre L et choisir le site « lutte_decrochage_scolaire_saio_creteil »

Identifiant : EPLE / Mot de passe : decrochage

La fiche avant-projet se trouve dans le dossier « Projets FSE ».

2ème étape : accompagnement des porteurs de projet par la cellule FSE

L'accompagnement proposé par la cellule FSE permet d'instruire le projet dans ses aspects pédagogique, administratif et financier selon les critères de sélection du programme opérationnel régional FSE. Des **ateliers trimestriels** sont mis en place afin de présenter les règles de montage d'un projet FSE concernant le décrochage scolaire. Avant chaque nouvelle session, une information est adressée à l'ensemble des établissements et réseaux FOQUALE.

3ème étape : validation du projet

La Commission Technique Académique (CTA) est l'instance qui valide officiellement les projets. Il est rappelé qu'un délai moyen d'environ de 10 semaines entre la date de dépôt de la fiche avant-projet et la date de la CTA est nécessaire pour le montage complet du dossier.

La commission technique académique est trimestrielle : des fiches avant-projet peuvent être déposées tout au long de l'année scolaire et le service FSE proposera la date de passage en commission la plus adaptée au projet.

Informations : ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr

Annexe 3

Missions et activités Référent Décrochage Scolaire (RDS) - académie de Créteil

Attaché au GPDS de l'établissement et sous couvert du chef d'établissement, le Référent Décrochage Scolaire (RDS) est une personne ressource reconnue pour son implication au sein de la communauté éducative.

- Il contribue au diagnostic décrochage au sein de son établissement et participe à la rédaction d'un bilan annuel présenté au Conseil d'administration.
- Il éclaire l'équipe pédagogique sur les dimensions personnelles, pédagogiques et institutionnelles du décrochage scolaire et sur le protocole mis en place dans l'établissement pour y remédier.
- Il fait le lien entre le GPDS et les enseignants de l'établissement.
- Il facilite la mise en œuvre de modalités d'accompagnement et solutions permettant de maintenir le lien scolaire ou le retour en formation.

Compétences

- Connaissance des enjeux et symptômes du décrochage scolaire
- Connaissance des modalités d'organisation de la prise en charge des élèves décrocheurs au sein de l'établissement et du réseau FOQUALE
- Connaissance des outils utilisés dans l'académie pour la prise en charge des élèves décrocheurs
- Capacité à assurer le lien entre les équipes pédagogiques et éducatives

Formation

Afin d'accompagner ce déploiement, une formation sera organisée dans le cadre du plan académique de formation (PAF) pour 72 référents issus en priorité des EPLE ayant des taux de décrochage importants (source SIEI).

Des apports généraux :

- Meilleure connaissance du décrochage dans son contexte éducatif et institutionnel
- Meilleure connaissance des outils pour le repérage et la gestion
- Meilleure capacité à établir un diagnostic local
- Meilleure connaissance des ressources disponibles en terme de réseau dans et hors l'école

Des apports transversaux :

- Etre une ressource pour les équipes de l'établissement
- Accompagner les projets locaux

Conditions d'exercice

Ses missions sont reconnues par l'attribution d'une IMP conformément à la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015

Annexe 4

MEMO 2015-2016 « Prévenir et traiter le décrochage scolaire »

DATES CLES

- **A partir du 3 septembre** (fermeture SDA) : début des entretiens de situation.
- **15 septembre 2015** : réception des élèves sans solution dans les Pôles bilan positionnement
- **Octobre 2015** : 1ère campagne SIEI
- **Mars 2016** : 2ème campagne SIEI
- **14-19 mars 2016** : Semaine de la Persévérance scolaire

OUTILS ET RESSOURCES

Accessible sur l'espace collaboratif SAIO-LDS (voir mode d'accès ci-dessous)

- Mallette « Prévenir le décrochage : une démarche collective »
- Plaquette de communication personnalisable « GPDS »
- Fiches actions MLDS : remobilisation, pôle bilan-positionnement, pôle d'accompagnement vers l'insertion…
- Cahier des charges « Parcours individualisés »
- Ressources Accompagnement projet professionnel
- Dossier Service civique et Clauses sociales
- Dossier Droit du retour en formation (septembre 2015)

Les tutoriels « Parcours en ligne » sont accessibles dans la rubrique « Aide » de l'application.

FORMATIONS

En fonction de vos besoins des actions de formations autour du décrochage scolaire peuvent être mises en place au sein des réseaux FOQUALE ou des établissements

- **Animations de district** : ½ journée environ pour présenter un outil (Parcours en ligne, mallette GPDS…) ou une problématique
- **Aide négociée** : les demandes doivent être formulées au plus tôt de l'année scolaire par les établissements.

SEMAINE DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE

Organisée du 14 au 19 mars 2016, la Semaine de la Persévérance Scolaire aura pour thème « Le numérique au service de la lutte contre le décrochage scolaire ». Toutes les initiatives des établissements et des réseaux FOQUALE où le numérique est utilisé pour soutenir la motivation, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir le lien scolaire, rendre les élèves acteurs de leur apprentissage pourront être valorisées. Une information sera adressée au cours du 1er trimestre 2015 2016

SITE COLLABORATIF

URL : http://espacecollaboratif.orion.education.fr/
(cliquez sur la lettre L et choisir le site « lutte_decrochage_scolaire_saio_creteil »
Identifiant : EPLE / Mot de passe : decrochage

RENSEIGNEMENTS, INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ce.saio-decrochage@ac-creteil.fr

Annexe 5

Indicateurs d'activité de lutte contre le décrochage scolaire

La prise en charge des jeunes sans solution à la rentrée

	Les entretiens de situation réalisés entre le 1er septembre et le 31 octobre et leur suivi											
	Nombre d'entretiens de situation			Rescolarisations			Elèves en actions MLDS			Elèves suivis par la Mission locale		
	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2012/2013	2013/2014	2014/2015*	2012/2013	2013/2014	2014/2015*	2012/2013	2013/2014	2014/2015*
77	2013	940	1059	763	479	511	47	20	75	143	129	120
93	1997	1726	1892	1115	1063	1185	47	21	196	184	112	102
94	1072	955	955	438	423	507	41	22	57	75	85	57
Total Académie	4104	3621	3906	2316	1965	2203	135	63	328	402	326	279

	Les entretiens de situation réalisés entre le 1er septembre et le 31 octobre et leur suivi											
	Elèves en alternance/Emploi			Refus/Abandon			Accompagnement			Autres solutions		
	2012/2013	2013/2014	2014/2015*	2012/2013	2013/2014	2014/2015*	2012/2013	2013/2014	2014/2015*	2012/2013	2013/2014	2014/2015*
77	83	98	120	3	40	55	108	76	74	185	95	99
93	136	165	118	72	141	162	2	24	26	436	160	101
94	62	79	84	15	91	87	238	143	90	200	82	74
Total Académie	281	342	322	90	272	304	348	243	190	821	337	274

*Données arrêtées au 9 avril 2015

Les parcours individualisés et les dispositifs relais

	Parcours individualisés			Modules Relais lycéens		
	2012/2013	2013/2014	2014/2015*	2012/2013	2013/2014	2014/2015*
77	355	344	527	60	263	629
93	330	659	1024	-	-	-
94	250	142	1003	66	-	165
Total Académie	935	1145	2554	126	263	794

		Dispositifs relais dans l'académie de Créteil			
		Nb de structures		Nb de bénéficiaires	
		2012/2013	2013/2014	2012/2013	2013/2014
77	Ateliers relais	5	4	128	87
	Classes relais	4	9	123	148
93	Ateliers relais	3	3	89	63
	Classes relais	10	10	152	152
94	Ateliers relais	8	8	235	243
	Classes relais	8	7	188	156
Total Académie	Ateliers relais	16	15	452	393
	Classes relais	22	26	461	456
Total DR Académie	Dispositifs Relais	38	41	913	849
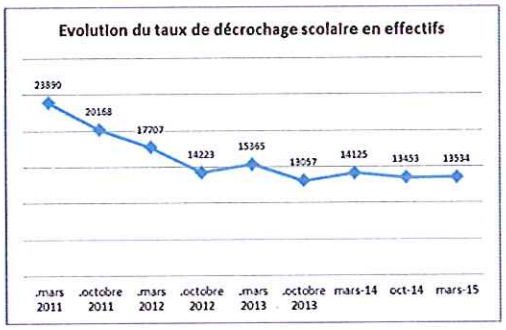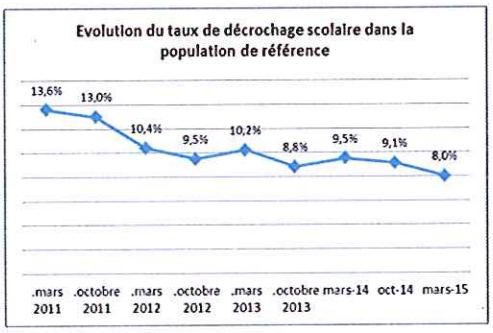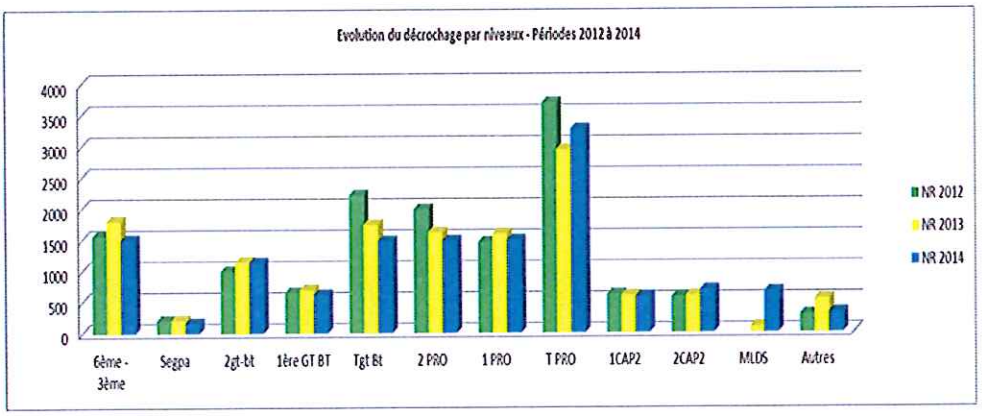
Les jeunes repérés dans le cadre du SIEI